



Réf. Farde e-Assemblées : 2278253

N° OJ : 15

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

**Objet :** Subside 2019.- SA Brussels Business Hubs.- Montant : 2.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2019;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2019;

Considérant que la S.A Brussels Business Hub a pour objet de promouvoir l'économie locale, et est le gestionnaire du marché bio des Tanneurs et du nouveau marché bio Be-Here, hébergés dans des locaux du CPAS;

Considérant la proposition de Brussel Business Hub d'organiser un marché de Noël durable en collaboration avec l'incubateur régional Greenbiz, afin de mettre en avant des acteurs de l'économie circulaire et de l'alimentation durable;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 2 500,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2019 à la SA Brussels Business Hubs, pour l'organisation d'un marché de Noël durable.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2019.

Annexes :